

LA CHARTE



L'Office du Tourisme & des Congrès du Grand Lyon, souhaite développer une nouvelle forme de tourisme et plus particulièrement d'accueil, basée sur le volontariat, l'échange culturel et la gratuité.

Afin que le visiteur puisse appréhender la ville de Lyon « autrement », s'imprégner de son atmosphère, rencontrer sa population et comprendre le territoire, l'Office de Tourisme crée les « Lyon City Greeters », réseau de Lyonnais désirant faire partager un instant de vie dans leur ville aux visiteurs.

Le but premier de ces balades étant l'échange culturel autant pour les touristes que pour les Greeters.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters, habitants de Lyon ou de ses environs, amoureux de leur ville et de leur région, ouverts sur les autres cultures, de tous âges et de tous horizons, se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la ville, dans des lieux qui leurs tiennent à cœur.

Le Greeter fait partager sa ville en fonction de la demande des visiteurs, mais cette découverte doit absolument se faire « hors des sentiers battus », elle ne doit en aucun cas être une visite guidée de la ville avec un axe patrimonial.

Les thèmes de balade (shopping, marchés, vie de quartier, sports ...) sont des supports à la rencontre. C'est l'expérience humaine, l'échange qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Chaque Greeter doit être motivé, ouvert, sociable, disponible au moins une demi-journée par mois et aimer les contacts humains. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais il faut avoir au moins 18 ans (néanmoins les mineurs peuvent accompagner un Greeter dans sa visite).

Art 2. Qui sont les visiteurs ?

Les visiteurs peuvent être des familles, des groupes d'amis, des couples, des personnes seules en voyage d'affaire...

Le nombre de personnes pour une balade avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé au moins d'une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment l'Office de Tourisme met-il en contact visiteurs et Greeters ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un questionnaire en ligne dans lequel il décrit ses goûts (arts, environnement, sports ...) et ce qu'il souhaite découvrir au cours de son séjour, par exemple : s'immerger dans la vie d'un quartier spécifique, connaître les parcs et jardins de la ville, les bons coins pour faire du shopping...

Ce questionnaire permet à l'Office du Tourisme de trouver un Greeter disponible le plus à même de partager et informer sur les sujets correspondants à sa demande.

Puis le Greeter fixe un rendez-vous, qui sera communiqué au visiteur ou au groupe de visiteurs par l'Office du Tourisme. Ce lieu de rendez-vous devra être choisi en fonction du lieu de la balade et devra être aisé à trouver.

Le formulaire visiteur sera remis au Greeter accueillant avant la date de la rencontre, afin de mieux connaître son interlocuteur.

Art 4. Quelques précisions sur la balade...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande du visiteur, du Greeter qui l'accueille, et d'autres critères comme la météo, les atomes crochus entre le visiteur et le Greeter ...

Le Greeter peut accueillir le visiteur ou les visiteurs seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un des ses enfants.

La rencontre dure environ deux heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter, et le ou les visiteurs sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour le ou les visiteurs et vice-versa.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles du jeu et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la balade...) le Greeter est dégagé de son engagement d'accueil.

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur, le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution.

Art 5. Responsabilités.

Le Visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l'Office du Tourisme de Lyon ni celle du Lyon City Greeter pour toute défaillance ou litige ne résultant pas du fait de l'Office du Tourisme de Lyon ou du Lyon City Greeter.

